

19 novembre 2001

01.156

## **Motion Jean-Bernard Wälti**

### **Ouverture des marchés publics – Entreprises neuchâteloises lésées?**

L'ouverture des marchés publics et les règles qui y sont associées ont en particulier pour but de rendre transparentes et licites les adjudications.

Malgré l'interdiction de négociation des prix, cette ouverture des marchés prévoyait la réalisation d'économies pour l'Etat.

Les procédures, appliquées à la lettre, imposent des obligations aux pouvoirs adjudicateurs.

Le problème est le fait que ces procédures ne semblent pas être comprises, interprétées ou appliquées de manière identique dans tous les cantons ainsi que dans toutes les communes d'un même canton.

Dans notre République, "A vouloir laver plus blanc que blanc", on a pu dans certains cas prêter les entreprises régionales.

Ces mêmes entreprises, contribuables et créatrices d'emplois, ont pourtant l'impression "qu'il est difficile de planter un clou" hors de nos frontières cantonales alors que la concurrence extracantonale aurait la part belle dans notre République.

Nous prions le Conseil d'Etat de réaliser une étude comparative des résultats des adjudications dans le canton (rang de l'entreprise adjudicatrice, différence en % par rapport à l'offre la plus avantageuse, ...).

Une étude comparative semblable est souhaitée pour les adjudications hors canton auxquelles ont participé des entreprises neuchâteloises.

*Cosignataires:* Ph. Matile et R. Debély.

19 novembre 2001

01.156

**Motion des groupes radical et libéral-PPN****Ouverture des marchés publics – Entreprises neuchâteloises lésées?**

L'ouverture des marchés publics et les règles qui y sont associées ont en particulier pour but de rendre transparentes et licites les adjudications.

Malgré l'interdiction de négociation des prix, cette ouverture des marchés prévoyait la réalisation d'économies pour l'Etat.

Les procédures, appliquées à la lettre, imposent des obligations aux pouvoirs adjudicateurs.

Le problème est le fait que ces procédures ne semblent pas être comprises, interprétées ou appliquées de manière identique dans tous les cantons ainsi que dans toutes les communes d'un même canton.

Dans notre République, "A vouloir laver plus blanc que blanc", on a pu dans certains cas prêter les entreprises régionales.

Ces mêmes entreprises, contribuables et créatrices d'emplois, ont pourtant l'impression "qu'il est difficile de planter un clou" hors de nos frontières cantonales alors que la concurrence extracantonale aurait la part belle dans notre République.

Nous prions le Conseil d'Etat de réaliser une étude comparative des résultats des adjudications dans le canton (rang de l'entreprise adjudicatrice, différence en % par rapport à l'offre la plus avantageuse, ...).

Une étude comparative semblable est souhaitée pour les adjudications hors canton auxquelles ont participé des entreprises neuchâteloises.

*Signataires:* Ph. Matile, R. Debély, D. Cottier, J.-C. Baudoin et M. Barben.